



**Avis d’Appel Public à la  
Concurrence  
pour l’occupation  
d’emplacements  
situés sur le Domaine Public de  
la RATP**

**pour l’exercice d’une activité de :  
« Vente d’articles d’équipement  
de la personne et/ou vente  
d’articles de souvenirs de Paris »**

**Station Pyramides**

La société RATP TRAVEL RETAIL, agissant au nom et pour le compte de la Régie Autonome des Transports Parisiens (RATP), organise une procédure de mise en concurrence visant à l’attribution d’une convention d’occupation temporaire du domaine public non constitutive de droits réels afin d’occuper un emplacement à usage de commerce et un emplacement à usage de réserve situés dans la Station Pyramides, dédié à l’exercice d’une activité de « Vente d’articles d’équipement de la personne ».

**TYPE DE PROCEDURE** : procédure de sélection préalable prévue par les dispositions de l’article L. 2122-1-1 al 1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CGPPP).

**DESCRIPTION DES EMPLACEMENTS, OBJET DE L’OCCUPATION :**

- Emplacement à usage commercial fermé de 25 m<sup>2</sup> environ situé dans la salle d’échanges de la Station Pyramides, en zone sous contrôle. L’emplacement est identifié sous les codes E 11 0001 / LC 011
  - Emplacement à usage de réserve en zone sous contrôle d’une surface de 4,12 m<sup>2</sup> environ. L’emplacement est identifié sous les numéros E 11 009 / LC 038
- Les emplacements sont actuellement inexploités.

**TYPE D’ACTIVITE AUTORISEE SUR L’EMPLACEMENT :**

« Vente d’articles d’équipement de la personne et/ou vente d’articles de souvenir de Paris » à l’exclusion de tout autre. L’exploitation de distributeur automatique est exclue.

**DUREE : Six (6) ans ferme à compter de la mise à disposition de l’emplacement.**

A titre indicatif, la date prévisionnelle de mise à disposition de l’emplacement est prévue le 1<sup>er</sup> septembre 2025.

**TELECHARGEMENT DU DOSSIER DE CONSULTATION :**

Les candidats intéressés par l’emplacement et pour l’activité visée ci-dessus doivent télécharger un Dossier de Consultation via l’espace candidat du site internet [www.ratptravelretail.com](http://www.ratptravelretail.com).

**Si les candidats rencontrent des difficultés pour candidater via le site internet, ils pourront solliciter la société RATP TRAVEL RETAIL par courriel à l’adresse suivante : [consultations@ratptravelretail.com](mailto:consultations@ratptravelretail.com) en précisant la référence de APC N° 2024 - 57- PYRAMIDES – Vente d’articles d’équipement de la personne**

Le Dossier de Consultation contient la procédure de sélection des candidats, la convention d’occupation du domaine public type ainsi que différents documents annexes, nécessaires à la formulation du dossier de réponse.

**DATE LIMITE DE RECEPTION DES DOSSIERS DE REPONSE DES CANDIDATS :**

**La date limite de réception des dossiers des candidats est fixée au 9 Janvier 2025 à 17h00, délai de rigueur.**

**Passé ce délai, il sera impossible de transmettre un dossier de réponse sur le site internet [www.ratptravelretail.com](http://www.ratptravelretail.com).**

Tout dossier de réponse arrivant à une autre adresse email ou par un autre support ne sera pas prise en compte.

Un candidat dont le non-respect des engagements contractuels envers la société RATP TRAVEL RETAIL et/ou la RATP aurait été constaté lors de précédentes relations contractuelles, notamment en cas de défaut de paiement de ce candidat, pourra voir son dossier rejeté et son offre non analysée.

Par ailleurs, un candidat qui aurait, en demande ou en défense, de façon directe ou indirecte, été opposé à la RATP et/ou à la société RATP TRAVEL RETAIL, devant toute juridiction ou autorité administrative, pourra également voir son dossier de réponse rejeté.

De même, la société RATP TRAVEL RETAIL se réserve le droit de rejeter le dossier du candidat et de ne pas analyser son dossier si ce candidat présente des liens juridiques ou capitalistiques avec une société qui aurait, en demande ou en défense, de façon directe ou indirecte, été opposé à la société RATP TRAVEL RETAIL et/ou la RATP, devant toute juridiction ou autorité administrative.

La RATP et/ou la société RATP TRAVEL RETAIL se réserve le droit à tout moment de ne pas donner suite à la procédure de mise en concurrence. Aucun candidat ne pourra invoquer l’interruption de la procédure pour réclamer à la RATP et/ou la société RATP TRAVEL RETAIL une quelconque réparation de quelle que nature que ce soit.

**CALENDRIER PREVISIONNEL**

<b>9 janvier 2025–17h00 au plus tard</b> <i>(Date impérative)</i>	<b>Date et heure limite pour télécharger le Dossier de consultation et déposer un dossier de réponse</b>
<b>13 janvier 2025</b> <i>(Date purement indicative)</i>	<b>Analyse des candidatures et offres par la société RATP TRAVEL RETAIL</b>
<b>23 janvier 2025</b> <i>(Date purement indicative)</i>	<b>Notification d’attribution et notifications de rejet des candidatures et offres</b>
<b>3 février 2025</b> <i>(Date purement indicative)</i>	<b>Signature prévisionnelle de la convention</b>

**DATE DE PUBLICATION DU PRESENT AVIS SUR NOTRE SITE : le 15 novembre 2024**